

Service instructeur

Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

Service consulté

6^{ème} **Commission**

N° CG-2010-4-6-5

BUDGET PRIMITIF 2011
EAU (C01)
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - EXCES D'EAU

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme sollicitées pour la politique de l'eau, tous programmes Assainissement, Alimentation en Eau Potable, Excès d'eau, Préservation de la ressource, SATESE, SATEP et SATANC (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif) confondus, s'élèvent à 7 210 000 € et les Crédits de Paiement à 5 478 000 €. Une recette de 50 000 € est attendue en retour au titre des études en matière d'eau. En fonctionnement, les crédits sollicités s'élèvent à 88 200 €. Par ailleurs, des recettes de 140 000 € de l'Agence de l'Eau et de 17 000 € pour les collectivités bénéficiaires sont attendues en retour au titre des SATESE, SATEP et SATANC.*

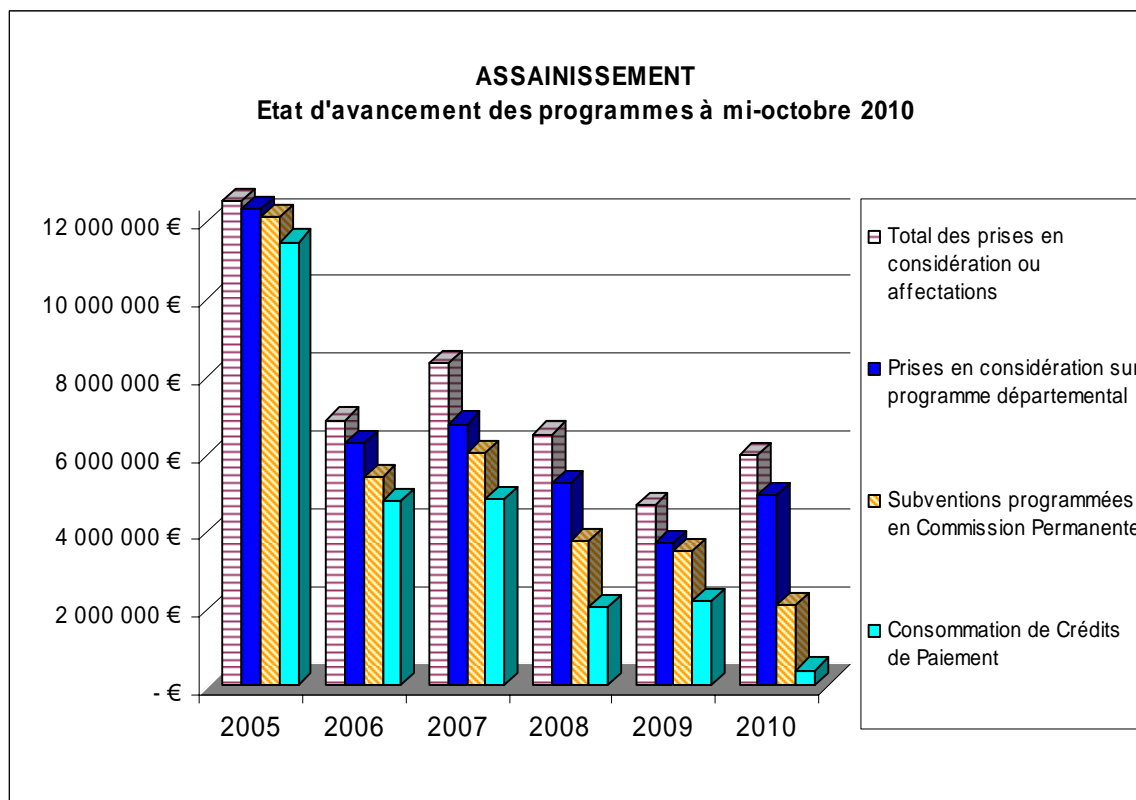
C013 – Assainissement

1. Implication du Département

Le Département intervient à l'amont des projets généraux pour apporter un soutien technique aux Collectivités ; cet appui s'effectue dès le départ au niveau du choix des objectifs. En effet, les choix doivent être affinés pour chaque projet, en fonction des objectifs de qualité requis au niveau des cours d'eau, afin de réaliser le système d'assainissement (réseau et unité d'épuration) selon le meilleur rapport qualité/coût. Cette approche est dorénavant entièrement partagée par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau et des priorités qui en découlent.

Cette démarche globale de projet place le Département au-delà d'un simple soutien financier et en fait un partenaire technique des collectivités.

2. Situation des programmes antérieurs



Le programme 2005, quasiment soldé à ce jour, intégrait les dernières mises aux normes de stations d'épuration de plus de 20 000 Equivalents-Habitants (VILLAGE-NEUF et CERNAY).

Les programmes 2006, 2007 et 2008 laissent apparaître un taux de conversion des prises en considération (Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie) en programmation réelle (Commission Permanente) plus faible que d'habitude. Les crédits de paiement ont été consommés plus classiquement, sauf pour le programme 2008 anormalement bas, en raison du décalage des décisions d'aide de l'Agence de l'Eau au début de son IXème Programme.

En 2009, les décisions attendues dans les vallées hautes de la Largue et de la Doller n'ont pas été prises et parallèlement il y a eu un retard de contractualisation dans la vallée du Thalbach. En conséquence, les prises en considération ont été anormalement basses, étant toutefois précisé que les affectations sur le fonds de Solidarité Urbain-Rural ont délesté le programme départemental de 0,963 M€. Par contre, les taux de programmation et de paiement sont sensiblement supérieurs à la moyenne.

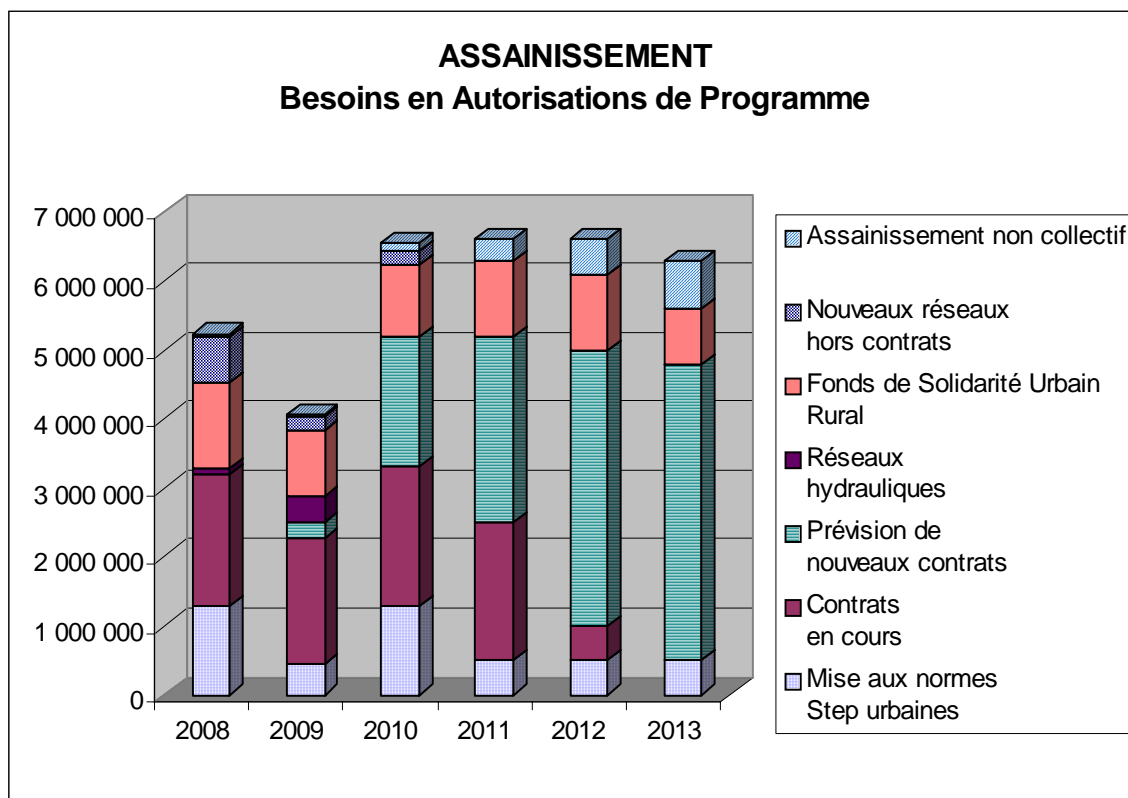
En 2010, les prises en considération dépasseront les 6 M€ (avec réexamen de la station d'épuration de GRENTZINGEN), mais des opérations ont été orientées vers le fonds de Solidarité Urbain-Rural pour plus de 1 M€. Le taux de programmation est correct, alors

que la consommation de crédits a été logiquement fortement impactée par la disparition du paiement d'acomptes de subventions.

3. Prévision sur les prochaines années et Autorisations de Programme 2011

Les besoins en Autorisations de Programme des années à venir seront influencés par la vitesse de mise en place de l'assainissement collectif dans le sud du département et notamment dans le secteur du Sundgau. Toutes les stations d'épuration de plus de 5 000 Equivalents-Habitants domestiques, devant traiter en plus de la pollution carbonée, l'azote et le phosphore, sont réalisées ou en cours de travaux (GRENTZINGEN), à l'exception de celle de PULVERSHEIM, qui a pris du retard en raison des incertitudes pesant sur son dimensionnement. Hormis cette dernière exception, les projets à venir concernent principalement les plus petites unités d'épuration à créer pour le premier assainissement de Communes rurales isolées ou de regroupement de trois ou quatre communes au maximum, notamment dans les vallées de la Largue et de l'Ill Amont.

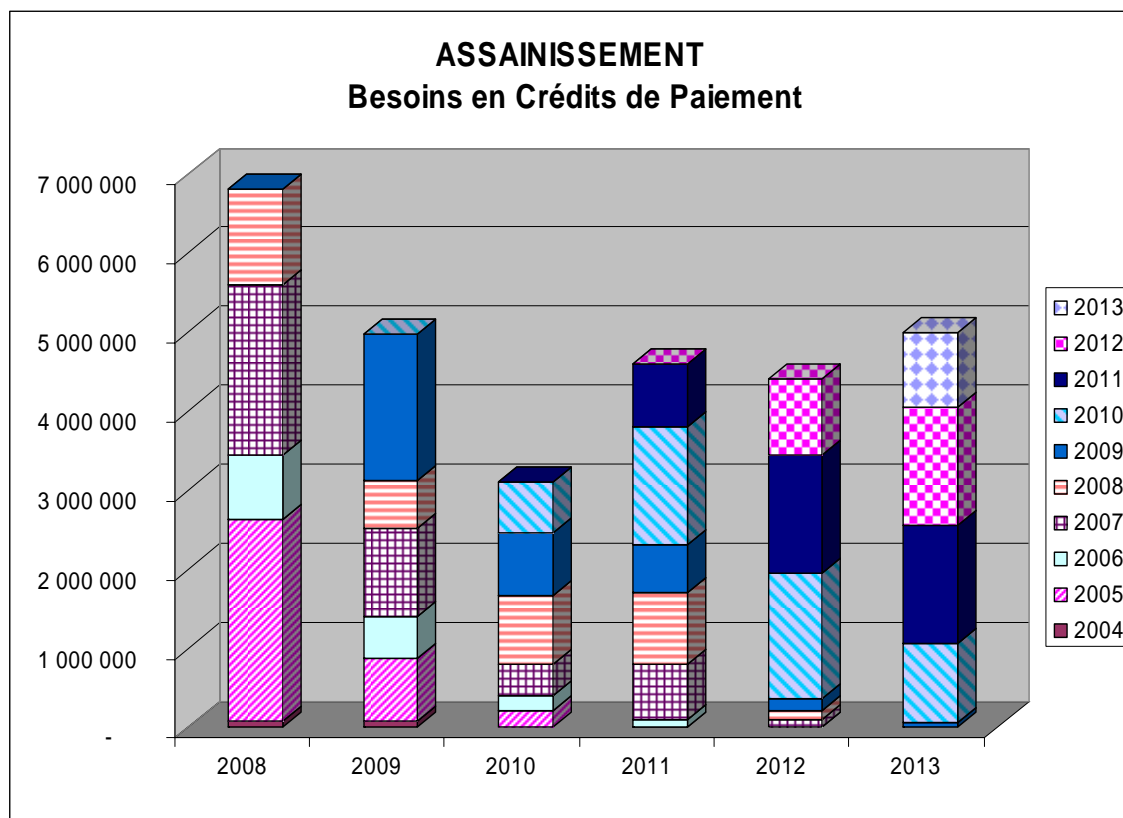
Par ailleurs, certaines Communes souhaitant conserver un assainissement non collectif (possibilité parfaitement légale pour les Communes de moins de 2000 habitants), n'ont cependant toujours pas formalisé ce choix, ni mis en œuvre le diagnostic des installations (échéance réglementaire à fin 2012) et encore moins défini un programme de réhabilitation des installations non-conformes susceptible de se traduire en demande de subventions.



Pour ces raisons, la demande globale d'autorisations de programme pour 2011 s'élèverait à 6,6 M€, dont 2,5 M€ au titre des stations d'épuration et 0,3 M€ au titre de

l'assainissement non collectif. La prise en charge sur le programme départemental pourrait toutefois se limiter à 5,5 M€, après déduction d'environ 1,1 M€ à affecter au titre du fonds de Solidarité Urbain-Rural géré par l'Agence de l'Eau.

4. Propositions de Crédits de Paiement



Compte tenu des engagements résiduels des programmes antérieurs, d'une reprise relative des demandes reçues en 2010, des effets du nouveau règlement financier reportant la très grande majorité des paiements, les besoins de crédits de paiement s'élèveraient pour 2011 à 4,6 M€, dont près de 2,5 M€ pour les seules stations d'épuration (notamment les 2^{ème} acompte pour celle de GRENTZINGEN et 1^{er} acompte pour celle de PULVERSHEIM).

5. Modifications des procédures d'aide en matière d'assainissement

Depuis fin 1979 (rapport CG n° 326 du 9 novembre 1979), les essais d'étanchéité des réseaux ont été exigés pour le solde des subventions y afférentes. Il n'est évidemment pas question d'y renoncer; par contre, l'Agence de l'Eau ayant assoupli cette même exigence en ne demandant plus qu'à la fin des travaux la production d'un certificat du Maître d'œuvre attestant de la réalisation des divers essais (étanchéité, compactage, inspection caméra,...) et de leurs résultats au moins positifs au final. Il vous est proposé d'alléger notre dispositif par l'adoption de cette même règle. Une telle adaptation mineure permettrait de solder plus rapidement les opérations courantes sur réseaux, en totale conformité avec le nouveau règlement financier.

C012 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

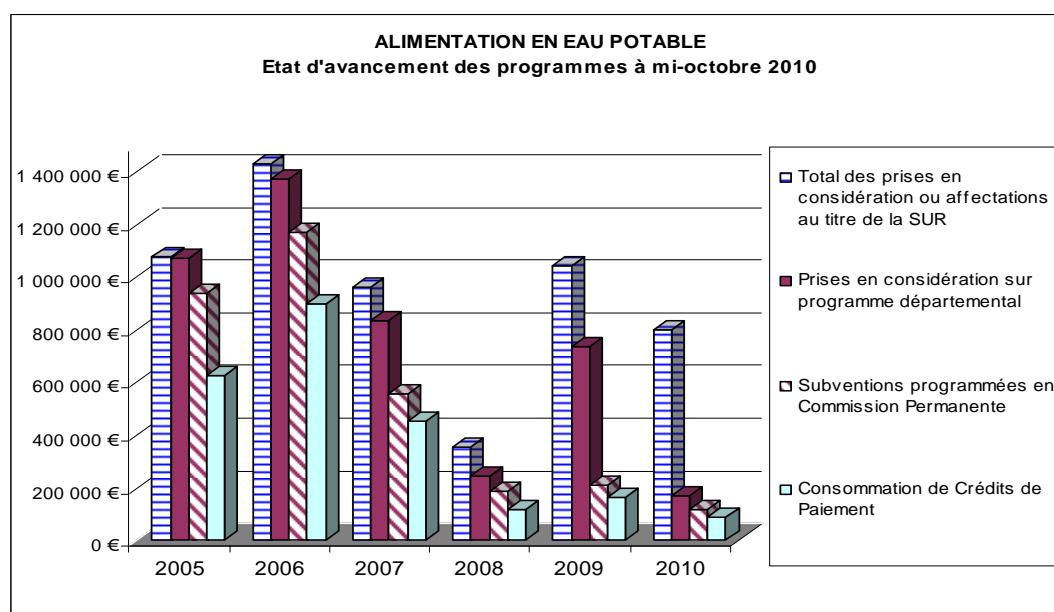
1. Orientations départementales

A l'instar de l'Assainissement, le Département apporte son soutien technique aux collectivités rurales qui souhaitent investir dans leurs ouvrages de production, de stockage ou de traitement ainsi que dans leurs réseaux d'eau potable. Dans ce but a été créé sur le Système d'Information Géographique (SIG) une rubrique regroupant toutes les données concernant l'eau potable, tant au niveau physique des réseaux d'adduction ou intercommunaux, qu'au niveau de la qualité de l'eau distribuée.

Cet outil a déjà permis de finaliser un schéma départemental d'eau potable au printemps 2007. Ce schéma directeur permet une information en amont des différentes collectivités engagées dans le domaine de l'eau potable et une mutualisation des ressources. Il est directement mis à jour et accessible sur Infogeo 68.

Dans cette même logique, le Service d'Assistance Technique aux gestionnaires publics de réseaux d'Eau Potable (SATEP) est opérationnel depuis début 2006.

2. Situation des programmes antérieurs



De 2005 à 2006, les demandes des collectivités avaient nettement évolué à la hausse jusqu'à atteindre plus de 1,4 M€ de prises en considération. Cette augmentation ne s'est cependant pas poursuivie 2007, certains gros projets ayant été différés de plusieurs exercices, notamment dans le secteur du Sundgau, d'abord dans l'attente de connaître les nouvelles modalités d'aide de l'Agence de l'Eau, puis suite à de trop longues procédures de création de nouveaux syndicats, d'appel à un Assistant à Maître d'Ouvrage puis de choix d'un Maître d'œuvre. L'exercice 2008 est devenu atypique, suite au transfert de la prise en considération du projet du secteur des Ranspach vers l'exercice 2010 (SUR). L'exercice 2009 est redevenu classique, sauf pour le taux de programmation anormalement bas. En 2010, l'effet du nouveau barème du prix de l'eau s'est déjà fait sentir sur le volume des aides potentielles.

Par ailleurs, dans le secteur Sundgauvien, il a également été conseillé aux Communes d'attendre la fin de l'étude menée avec l'Agence de l'Eau pour la recherche de nouvelles ressources, avant de lancer leurs projets. Cette étude arrivant désormais à terme, des travaux sont à prévoir pour les exercices futurs.

3. Prévision sur les prochaines années

3.1 Evolution probable

Les principaux problèmes rencontrés concerneront les aspects qualité, liaisons de sécurité et interconnexions de réseaux, mais aussi les reconstructions d'anciens réservoirs pour certains centenaires.

Selon le bilan 2007-2009 concernant la qualité de l'eau distribuée, 59 communes ne disposaient pas d'une eau conforme en tous points aux normes de potabilité. Par ailleurs, 11% des captages (81 ouvrages sur 735) restent à protéger ou à régulariser.

Les produits phytosanitaires représentent le principal problème, environ 8 % de la ressource dépassant déjà la norme correspondante, alors que la liste des substances recherchées s'allonge. Les nitrates, en général stabilisés ou en légère baisse, peuvent cependant augmenter dans certains captages classés « prioritaires » ou « Grenelle ».

Par ailleurs, le contrôle sanitaire a rajouté, en 2006, le paramètre de l'agressivité comme prioritaire, or 2/3 des collectivités productrices haut-rhinoises sont plus ou moins concernées par ce problème (traitement de l'agressivité et/ou rééquilibrage du pH); mais très peu ont réagi à ce jour.

Enfin, le vieillissement général des conduites et installations, ne manquera pas de se traduire pour les collectivités par de nouveaux investissements lourds dans les prochaines années.

3.2 Prévisions en Autorisations de Programme

Après une baisse sensible de 2008 à 2010, les besoins devraient se stabiliser à un niveau plus élevé à l'avenir, après déblocage de certains projets de nouveaux syndicats dans le Sundgau notamment. Cette hausse sensible résulte également des demandes de sécurisation intercommunale, encore accentuées par des problèmes induits par la présence de pesticides dans l'eau (secteur de Cernay).

Le montant qu'il vous est proposé de retenir pour les Autorisations de Programme 2011, est en conséquence de 1,50 M€, après intégration des effets du nouveau barème de subvention et en prenant comme hypothèse le transfert de 0,3 M€ sur la SUR, ce qui permettra de réaliser un programme global de 1,8 M€.

4. Besoins en Crédits de Paiements

Au vu des engagements conséquents non soldés des années précédentes, les Crédits de Paiement nécessaires en 2011 s'élèveraient à 0,70 M€.

C015 - EXCÈS D'EAU

1.1 Aménagement Hydraulique du Vignoble

Ces travaux étaient destinés à permettre la réalisation d'ouvrages ayant pour buts essentiels la collecte, la décantation, la régulation et l'évacuation des eaux dans le vignoble, en vue de la prévention des dégâts occasionnés par les orages. Ils relèvent dorénavant au moins partiellement de la seule Dotation Globale d'Équipement (DGE).

En 2010, aucune prise en considération antérieure à la suppression du programme en question n'a été programmée en Commission Permanente et l'inscription de 19 000 € de Crédits de Paiement correspond aux opérations à solder avant échéances biennale ou triennale.

1.2 Dégâts d'Orage

Conformément aux décisions de notre Assemblée, ce programme s'est arrêté fin 2009 et il y a juste lieu d'inscrire un résiduel potentiel de Crédits de Paiement de 4 000 €.

C011 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE

C011-1 : INVESTISSEMENT – ETUDES EN MATIERE D'EAU

Une ligne budgétaire avait été ouverte en 2007, à hauteur de 200 000 €, pour le lancement d'une étude en matière d'eau, avec comme objectif la connaissance de la nappe phréatique des cailloutis du pliocène et des autres horizons aquifères du Sundgau. Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % du montant HT.

Une nouvelle enveloppe d'Autorisations de Programme de 300 000 €, avec le même cofinancement, a été inscrite en 2009 pour la poursuite de prospections profondes dans le secteur de la molasse du Sundgau. En 2011, une enveloppe de 200 000 € est demandée pour un complément d'essai de pompage dans le Sundgau, sur le plus prometteur des piézomètres réalisés dans les cailloutis, et pour une éventuelle étude analogue dans le secteur du piémont sud des Vosges, confronté à des problèmes de qualité ; ces investissements seront engagés sous réserve de l'accord de financement par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 70 % de leur montant.

Les Crédits de Paiement s'élèveraient à 150 000 € sur l'exercice, principalement induits par le solde de la première étude. Une recette est également inscrite à hauteur de 50 000 €, correspondant au versement sur l'exercice 2011 du solde de l'aide de l'Agence de l'Eau au titre de la 2^{ème} phase de l'étude qui s'achèvera seulement en décembre 2010.

C011-2 : Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA 68)

Ce Syndicat Mixte reconnu depuis 2008 par le Préfet comme « Organisme Indépendant » est chargé de centraliser les données et informations, de vérifier la qualité des plans

d'épandage, d'assurer une coordination globale de tous les épandages de matières organiques dans le département et d'informer les différents acteurs de la filière.

Il est actuellement fort de 4 ingénieurs, 1 technicien et 2 secrétaires (mais au total 6,3 équivalents temps plein).

Le Conseil Général en est de par sa contribution financière, le membre principal (35 % du total des cotisations des membres).

Pour l'exercice 2011, le budget prévisionnel de la Mission s'élèverait à environ 491 000 €, en très légère baisse par rapport à 2010.

Sur ces bases, il vous est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement la contribution à ce Syndicat, qui sera variable en fonction des adhésions effectives de nouvelles collectivités concernées en cours d'exercice, dans la limite de 85 000 €.

C011 – 4 : ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE D'ALSACE (APRONA)

Cette association qui a pour but principal l'observation de l'évolution de la qualité de la nappe d'Alsace, grâce au suivi et aux campagnes d'analyses sur le réseau piézométrique de référence, est à ce titre principalement financée par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau.

En conséquence, la participation financière au titre de 2010 s'est limitée au paiement de la cotisation annuelle. Il est prévu une inscription identique de 200 €, au Budget Primitif 2011, pour la contribution de cette même année.

C016 – SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (SATESE) ET SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (SATEP)

1. Bilan 2010

- SATESE

L'activité a porté sur le contrôle de 69 unités d'épuration, pour lesquelles près de 200 visites simples, de 50 visites « bilan 24 heures » et plus de 2 000 analyses d'eau et de boue auront été réalisées fin 2010.

Le rôle de conseil des petites collectivités a été renforcé, mais sa difficulté en a été accrue, en raison de la limitation du nombre d'analyses complètes réalisées par un prestataire privé choisi et rémunéré par l'Agence de l'Eau. Les données sont désormais en nombre plus limité pour les petites unités d'épuration et surtout sur une période plus restreinte de l'année, ce qui nuit à leur représentativité et nécessite des analyses complémentaires du SATESE. Par ailleurs, le SATESE a réalisé en 2010, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, une campagne de suivi spécifique de l'efficacité de différents types de traitement tertiaire sur les unités d'épuration rustiques.

- SATEP

En 2010, cinquième année de son fonctionnement, le SATEP a continué à répondre aux demandes diverses des collectivités par le biais de diagnostics, de conseils et d'études de faisabilité. Cependant la grande priorité est restée l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour le montage des dossiers de demande d'instauration des périmètres de protection, l'échéance réglementaire théorique étant la fin 2010. C'est ainsi que 35 dossiers de ce type sont actuellement ouverts dans ce service.

2. Perspectives 2011

Eu égard à l'évolution réglementaire en matière d'assistance technique, les missions des SATESE et SATEP ont été redéfinies ou définies pour le SATANC début 2009.

Compte tenu de ces nouveaux objectifs, il est proposé d'inscrire les crédits suivants au Budget Primitif 2011 :

- en investissement, une autorisation de programme de 10 000 € ainsi que des crédits de paiement de 5 000 €, pour l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire aux activités d'assainissement collectif, mais également pour l'achat de matériels complémentaires nécessaires à l'activité du SATEP,
- en fonctionnement, une enveloppe de 3 000 € est nécessaire pour toutes les dépenses d'entretien et d'acquisition de petits matériels ne pouvant être prises en charge par le budget global géré par la Direction des Moyens Généraux.

Ces trois services bénéficieront en 2011 d'un subventionnement de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, mais pour certaines plafonnées, soit une recette attendue de 140 000 € ; une convention devra en conséquence être signée précisant les modalités d'aide de cet organisme.

Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention précitée.

Par ailleurs, les recettes potentielles résultant des conventions passées avec les collectivités rurales bénéficiaires de ces services ont été estimées à 17 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement 2011, pour les programmes d'investissement en matière d'eau, les montants suivants :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Etudes en matière d'eau	200 000 €	150 000 €
Assainissement	5 500 000 €	4 600 000 €
Alimentation en Eau Potable	1 500 000 €	700 000 €
Excès d'eau	0 €	23 000 €
SATESE, SATEP	10 000 €	5 000 €
Soit un total de	7 210 000 €	5 478 000 €

- d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2011 en matière d'eau, les montants suivants :

· SMRA 68	:	85 000 €
· SATESE	:	3 000 €
· APRONA	:	200 €
Soit un total de		88 200 €

- de donner délégation à notre Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, conformément aux procédures mises en œuvre en matière d'aide départementale aux communes et aux groupements de communes ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions.

 - d'inscrire en recettes les montants suivants :
 - SATESE, SATEP, SATANC participation de l'Agence de l'Eau : 140 000 €
 - SATESE, SATEP, SATANC participation des Collectivités : 17 000 €
 - préservation de la ressource subvention de l'Agence de l'Eau : 50 000 €
- Soit un total de** 207 000 €
- d'approuver l'allègement de la procédure de versement des soldes de subventions en matière de réseaux d'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER